

**Annexe des normes de fiabilité
(versions française et anglaise)**

La présente annexe établit les dispositions particulières d'application au Québec de la norme qu'elle vise. Les dispositions de la norme visée et de l'annexe doivent obligatoirement être lues conjointement pour fins de compréhension et d'interprétation. En cas de divergence entre la norme et l'annexe, l'annexe a préséance.

A. Introduction

1. **Titre :** Aucune disposition particulière.
2. **Numéro :** Aucune disposition particulière.
3. **Objet :** Aucune disposition particulière.
4. **Applicabilité :**

4.1 Entités fonctionnelles

Aucune disposition particulière.

Installations

La présente norme s'applique seulement aux installations du *réseau de transport principal (RTP)* qui répondent aux critères établis dans la section « Applicabilité » de la norme. Toute référence au terme « *BES* » doit être remplacée par le terme « *RTP* ».

5. **Date d'entrée en vigueur au Québec :**
 - 5.1. Adoption de la norme par la Régie de l'énergie : xx mois 20xx
 - 5.2. Adoption de l'annexe par la Régie de l'énergie : xx mois 20xx
 - 5.3. Date d'entrée en vigueur de la norme et de l'annexe au Québec : xx mois 20xx
6. **Contexte :** Aucune disposition particulière.

B. Exigences et mesures

Aucune disposition particulière.

C. Conformité

1. Processus de surveillance de la conformité

1.1. Responsable des mesures pour assurer la conformité

Au Québec, le terme *responsable des mesures pour assurer la conformité* désigne la Régie de l'énergie dans le rôle visant à surveiller la conformité avec la *norme de fiabilité* visée et la présente annexe, et à assurer l'application de celles-ci.

1.2. Conservation des pièces justificatives

Au Québec, le CEA est assujéti aux dispositions de confidentialité comme spécifiée dans les sections applicables du « Programme de surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec (PSCAQ) ».

1.3. Processus de surveillance et d'évaluation de la conformité

Aucune disposition particulière.

2. Tableau des éléments de conformité

Aucune disposition particulière.

D. Différences régionales

Aucune disposition particulière.

E. Interprétations

Aucune disposition particulière.

F. Documents connexes

Aucune disposition particulière.

Principes directeurs et justification technique

Aucune disposition particulière.

Justifications

Aucune disposition particulière.

Historique des versions

Version	Date	Intervention	Suivi des modifications
1	xx mois 20xx	Nouvelle annexe en suivi de la décision D-20xx-yyy	Nouvelle

This appendix establishes specific provisions for the application of the standard in Québec. Provisions of the standard and of this appendix must be read jointly for the comprehension and interpretation purposes. Where the standard and appendix differ, the appendix shall prevail.

A. Introduction

1. **Title:** No specific provision.
2. **Number:** No specific provision.
3. **Purpose:** No specific provision.
4. **Applicability:**

4.1. Functional Entities

No specific provision.

Facilities

This standard only applies to the facilities of the Main Transmission System (RTP) that meet the criteria established in the “Applicability” section. In application of this standard, any reference to the term "BES" shall be replaced by the term "RTP".

5. **Effective Date:**
 - 5.1. Adoption of the standard by the Régie de l'énergie: Month xx, 20xx
 - 5.2. Adoption of the appendix by the Régie de l'énergie: Month xx, 20xx
 - 5.3. Effective date of the standard and its appendix in Québec: Month xx, 20xx
6. **Background:** No specific provision

B. Requirements and Measures

No specific provision.

C. Compliance

1. Compliance Monitoring Process

1.1. Compliance Enforcement Authority

In Québec, “Compliance Enforcement Authority” means the Régie de l'énergie in its roles of monitoring and enforcing compliance with respect to the Reliability Standard and to this appendix.

1.2. Evidence Retention

In Québec, the CEA is subject to the confidentiality provisions as specified in applicable sections of the “Québec Reliability Standards Compliance Monitoring and Enforcement Program (QCMEP)”.

1.3. Compliance Monitoring and Assessment Processes

No specific provision.

2. Table of Compliance Elements

No specific provision.

D. Regional Variances

No specific provision.

E. Interpretations

No specific provision.

F. Associated Documents

No specific provision.

Guidelines and Technical Basis

No specific provision.

Rationale

No specific provision.

Version History

Version	Date	Action	Change Tracking
1	Month xx, 20xx	New appendix	New